

Bureau du 16 avril 2007

Décision n° B-2007-5142

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Quartier Mont Blanc - Tranche 4 - Réaménagement des espaces extérieurs - Marché de travaux - Mandat confié à la SERL - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3489 en date du 12 septembre 2005, le Bureau a décidé de confier la réalisation du réaménagement des espaces extérieurs du quartier Mont Blanc à Rillieux la Pape, tranche 4, par voie de mandat à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL). Celle-ci a lancé une procédure d'appel d'offres, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de travaux.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 16 mars 2007, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD), entreprise SCREG Sud-Est, pour un montant de 605 652,30 € HT,
- lot n° 2 : aménagements paysagers, groupement Parcs et sports-Espaces verts des Monts d'Or, pour un montant de 493 669,10 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner au mandataire pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le directeur de la SERL, mandataire, à signer les marchés, pour le réaménagement des espaces extérieurs du quartier Mont Blanc à Rillieux la Pape, et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD), entreprise SCREG Sud-Est, pour un montant de 724 360,15 € TTC,
- lot n° 2 : aménagements paysagers, groupement Parcs et sports-Espaces verts des Monts d'Or, pour un montant de 590 428,24 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,